Mouvement des Entreprises de France

Vers une réouverture progressive des frontières intérieures européennes dès le 15 juin

Publié le 12 juin 2020

Les 27 ministres de l'Intérieur ont décidé, le 5 juin, de revenir le plus tôt possible à une zone Schengen sans contrôles aux frontières intérieures. Certains Etats, comme l'Espagne, pourront, pour des raisons sanitaires, encore garder leurs frontières fermées jusqu'à la fin juin. Les frontières extérieures de l'UE pourraient quant à elles progressivement rouvrir à partir du 1er juillet.

L'Union européenne rouvrira complétement ses frontières intérieures d'ici fin juin, mais elle ne commencera qu'en juillet à lever les restrictions de voyages non essentiels à destination ou en provenance du bloc, a annoncé la Commissaire aux Affaires intérieures, Ylva Johansson.

Quant aux frontières extérieures leur réouverture est prévue en juillet.

Il convient toutefois de s'informer via les ministères des Affaires étrangères pour obtenir les informations exactes par pays.

La France souhaitait voir la réouverture des frontières de l'UE à partir du 15 juin et a adopté une loi qui permettra d'imposer une période de quarantaine aux visiteurs issus de pays à risque, selon une règle de réciprocité.

La Suisse a annoncé rouvrir ses frontières avec tous les États membres de l'Union européenne ainsi qu'avec le Royaume-Uni dès le 15 juin.

L'Allemagne lèvera l'interdiction de voyager sur le territoire, à partir du 15 juin, pour l'ensemble des États membres.

L'Italie a rouvert ses frontières le 3 juin aux visiteurs venus d'Europe et du Royaume-Uni.

La Grande-Bretagne accepte les visiteurs depuis le 8 juin, mais tous, y compris les ressortissants britanniques, sont tenus de respecter une période de 14 jours d'isolement.

La Grèce autorisera la reprise des vols internationaux vers les aéroports d'Athènes et de Salonique le 15 juin prochain. Les visiteurs en provenance de pays jugés à risque, tel que le Royaume-Uni, devront se faire dépister.

L'Autriche a levé jeudi toutes les restrictions frontalières et la quarantaine ne sera plus obligatoire que pour les visiteurs en provenance d'Italie.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles